



Assemblée Générale Ordinaire

27.03.2026

Les membres de l'AETRA-ANDC® se sont rassemblés le vendredi 27 mars 2026, en visioconférence, pour leur assemblée générale annuelle.

20 membres sont présents (par ordre alphabétique) :

- ANTOINE Sophie
- BENI-HALEF Nina
- BOE Maguelone
- BOIL Christelle
- CALENDREAU Yannick
- CIAIS Mathilde
- CIMON Geneviève
- DEL GUERZO Silvia
- KIEFFER Céline
- LECLERC Joëlle
- LEPAGE Virginie
- MATICHARD Cathy
- MORDIN Magali
- PASCOT Lucille
- PELIGRY Jérôme
- PRIEM Sarah
- REOCREUX Isabelle
- ROBERT Nicole
- THOMERET Violette
- ZARAUZ Aude

8 membres sont représentés par un bon pour pouvoir :

- DESPICQ Véronique (pouvoir à Yannick Calendreau)
- DEVEUGLE Zoé (pouvoir à Cathy Matichard)
- GERARD Laetitia (pouvoir à Sophie Antoine)
- JECKER Delphine (pouvoir à Christelle Boil)
- MERELLE Marie-Claude (pouvoir à Sophie Antoine)
- PERUSIN Marie-Pierre (pouvoir à Sophie Antoine)
- ROCQUET Thérèse (pouvoir à Virginie Lepage)

AETRA, 39, rue Carnot - 77210 Avon - F association-aetra@gmail.com www.aetra-andc.com

Présidence : Sophie ANTOINE, 39, rue Carnot - 77210 Avon - F

Secrétariat : Jérôme PELIGRY, 74, rue Frédéric Mistral- 34280 La Grande-Motte, F

Trésorerie : Geneviève Cimon, rue de Namur, 17 la Bruyère - 5080 Warisoulx, B

- RYCKAERT Olivia (pouvoir à Sarah Priem)

Soit un total de **28 membres** présent-e-s ou représenté-e-s et accrédité-e-s à voter. Le quorum (1/4 des membres, soit 15 membres) est atteint.

3 membres se sont excusés :

- FASEL Clémentine
- FASEL Gilles
- PODEUR Claire

1.- Rapport moral

a. Rapport de la présidence (Sophie ANTOINE)

Bonjour à tout le monde,

Une fois n'est pas coutume, j'ai décidé de commencer l'AG par des remerciements : Merci donc à tous d'être là ce soir, aux personnes absentes qui ont donné leur pouvoir, à toute l'équipe du CA présente à mes côtés.

Merci à nous toutes et tous donc. Pour notre investissement, notre fidélité, notre engagement, et notre foi envers l'AETRA. Merci enfin à l'AETRA de nous relier, de nous représenter, de nous réunir autour de valeurs partagées : telles que le sens du collectif et notre attachement à notre pratique de TRA par l'ANDC.

Nous ne sommes pas à la cérémonie de remise des Césars, je sais, mais j'avais à cœur de ne pas banaliser, de rendre grâce à tout cela parce oui ! c'est important ce que nous essayons de construire et nourrissons ensemble avec l'AETRA.

En parler c'est aussi une façon de me reconnecter en conscience à pourquoi je m'investis personnellement. Non que je l'ai oublié, mais parce que les années se suivent et ne se ressemblent pas et que cette troisième année comme présidente, je l'ai trouvée plus difficile que les autres.

Baisse d'énergie me concernant pas simple à accepter.... Frustration : activités de l'association en nombre insuffisant à mon goût, annulées, ou reportées faute d'inscrits notamment. Ça m'a demandé de composer avec mon impatience de présidente dynamique, un brin hyperactive. Et J'ajoute à cela de l'inquiétude face à la baisse des adhésions.

Maintenant que j'ai plombé l'ambiance, pardon...je veux aussi vous dire que si cette année a été difficile, elle a par certains aspects été très belle : une équipe du CA soudée ; des engagements des membres en réponse à la proposition de démarrer un groupe de contribution au rayonnement des TRA hors du

Canada ; une collaboration développée, fluide, constructive avec le CRAM© qui devrait nous valoir entre autres, de retrouver un ressourcement en présentiel en Europe ; des échanges sympathiques et chaleureux lors des cafés de l'AETRA notamment, et des moments forts intéressants avec Zoé et Marion et Anabelle avec leurs ateliers.

Alors oui c'est vrai dans une certaine mesure cette année à l'AETRA a été difficile, et ce n'est pas que mon ressenti : il y a eu un peu de flottement, un peu moins de passages à l'action et beaucoup plus de questionnements. Oui pour moi la question du sens de tout ça s'est posée. Mais c'est ainsi. Et vous le remarquerez je parle au passé.

Alors, j'ai repensé à ce que nous avait dit Erika en formation et qui m'a toujours beaucoup aidée à lâcher-prise : « soyez humbles »

C'est donc en toute humilité, avec une motivation et une détermination, renouvelées que je repose ma candidature pour un tour de présidence, avec des idées, des envies pour l'année prochaine : l'accent sera mis sur le soutien du développement professionnel des TRA.

J'espère vous retrouver nombreuses et nombreux pour mettre tout cela en place !!

Bonne AG !

b. Rapport pour le secrétariat (Jérôme PELIGRY)

La principale activité du poste de secrétaire est la gestion des adhésions :

L'AETRA compte 59 adhérents en 2025-2026 :

53 membres actifs - 5 membres inactifs - 1 membre honoraire

Dont :

3 primo-adhérents, 56 ré-adhésions (contre 48 l'an dernier)

Comparaison 25/26 à 24/25 :

5 adhérents de moins - 8 non ré-adhésions : une de moins - 1 membre inactif de plus

Conclusion : nombre d'adhésions en baisse par rapport à l'an dernier après 3 années consécutives de légère hausse.

Malgré une augmentation des ré-adhésions (+ 16 % par rapport à l'an dernier), peu de primo-adhérents en raison de l'absence de formation 3ème année en Europe.

Le nombre de non-ré-adhésions est quasiment stable mais significatif (12 % des adhérents de l'an dernier).

Autres activités :

Répondre aux mails des membres,

Rédiger et envoyer les invitations de certains événements

Participer et rédiger les PV des 8 CA, d'une partie du Résidentiel, de l'AG bien sûr et ceux des 3 visio avec le CRAM©.

Et les moments d'échanges "Bureau" notamment pour préparer les CA et la réflexion sur la licence proposée par le CRAM©, la direction à prendre pour l'AETRA.

Présence lors de certains cafés AETRA ou lors d'autres événements en ligne...

Ce que j'ai le plus aimé :

L'équipe soudée du Conseil d'Administration et le goût d'entreprendre et de proposer, la créativité.

Approbation des membres à l'unanimité pour le rapport moral.

2.- Bilan financier (Geneviève Cimon)

(Les documents relatifs sont diffusés au début de présentation du bilan pendant la séance)

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Recettes	
Cotisations adhérents	4000
Formations organisées par l'AETRA	2500
Remboursements bancaires	0
Divers	
Total recettes	6500

Dépenses	
Frais réunions (résidentiel, CA et AG)	2500
Frais formations dont rêves	4000
Frais site internet et communication	2000
Frais bancaires	300
Frais divers	100
Total dépenses	8900

Bilan	- 2400
--------------	-------------------------

Sous-total recettes	7083
Virement provenant du compte épargne	
Total recettes	7083

Dépenses	
Frais réunions (résidentiel, CA et AG)	2536
Frais formations dont rêves	3000
Frais site Internet + Visioconférences	1883
Frais bancaires	294
Frais divers	110
Sous-total dépenses	7823
Virement vers le compte-épargne	
Total dépenses	7823

Bilan sur l'année	-739
--------------------------	-------------

Trésorerie	
Banque	6115
Caisse	-
Livret	8517
Total	14632

REALISE 2025

Recettes	
Cotisations adhérents	4436
Formations organisées par l'AETRA	2647
Remboursements bancaires	-
Recettes 22 ans inscriptions + vente livres	-
Divers	

BUDGET PREVISIONNEL 2026

Recettes	
Cotisations adhérents	4000
Formations organisées par l'AETRA	260
Remboursements bancaires	-
Divers	
Total recettes	4260

Dépenses	
Frais réunions (résidentiel, CA et AG)	2500
Frais formations	350
Frais site internet et visioconférences	2000
Frais bancaires	300
Frais divers	100
Total dépenses	5250

Bilan	-990
--------------	-------------

Les comptes de l'AETRA montrent, en 2025, un bilan légèrement négatif après exercice mais sont en meilleur équilibre que le prévisionnel de 2025. Les résultats réalisés en 2025 montrent des recettes supérieures grâce aux formations offertes, dont la formation « *Rêves* » donnée par Erika. Les dépenses effectives ont été inférieures à ce qui avait été budgété en début d'exercice car une partie des coûts de formation avaient été défrayée en 2024.

La trésorerie montre un solde en banque positif de 6 115 € en fin d'exercice, ce solde sera la base pour l'année 2026. L'AETRA n'a pas pour but de faire des bénéfices, mais une somme d'argent accumulée au fil des années a été déposée sur un livret d'épargne, ce qui rend possible certains investissements et permet d'envisager une contribution à certaines événements et formations.

Le budget prévisionnel 2026 compte des recettes inférieures à celles de 2025. D'une part, il y aura les cotisations des membres, qui nous l'espérons, resteront les mêmes qu'en 2025 et d'autre part les formations organisées qui sont moins nombreuses. Nous prévoyons également moins de dépenses en frais de formations, maintenons les dépenses pour les frais de résidentiel ainsi que le site internet. Nous devrions obtenir un solde d'exercice légèrement plus négatif qu'en 2025 sauf si d'autres formations se profilent avant la fin de l'exercice, ce qui est envisagé dans les projets

Décharge de l'assemblée à la trésorière et au CA.

3.- Election du conseil d'administration (CA) :

Membres du CA, situation au 27 mars 2026 :

. Christelle BOIL : démission après l'AG

Sophie a un mot pour Christelle : merci pour ton implication ton sourire, ta précision et ton sens du détail, tu vas me manquer.

Christelle : des projets personnels et professionnels m'amènent ailleurs sinon je serai restée. Belle dynamique, ça va me manquer, je ne manquerai pas de revenir. 3 années enrichissantes, vous allez me manquer. Belle équipe, n'hésitez pas à la rejoindre.

Sophie : venez nous rejoindre n'hésitez pas !

Votes électifs : il n'y a pas de nouvelle candidature.

Etat du nouveau CA (par ordre alphabétique) :

- Geneviève Cimon
- Lucille Pascot
- Jérôme Péligny
- Violette Thomeret

L'élection du président sera faite en Conseil d'Administration juste après cette AG. Sophie Antoine, présidente en fin de mandat, se représente.

4.- Questions et remarques des membres :

Plusieurs membres expriment des bravos et des mercis à chacun des administrateurs de l'AETRA.

Nina : merci Sophie de dire comment tu te situes. Le rapport financier est très clair.

Sarah : je me sens très chanceuse d'avoir ce CA à l'AETRA. Merci beaucoup pour le travail que vous faites.

Sophie : Merci pour ta reconnaissance et tes mercis Sarah.

Yannick : je suis content de retrouver l'AETRA, c'est un plaisir d'être là ce soir, ça me ramène à quelques années en arrière. Qu'en est-il des réunions où on a été sollicité – le sondage des TRA par le groupe de travail sur le rayonnement des TRA en Europe.

Sophie : Nous avons proposé par mail aux membres de participer.

Violette (qui coordonne le groupe) : on a fait 2 réunions. Groupe de 5. : Maguelone, Isabelle, Marion, Caroline et moi-même. On a déterminé un premier objectif : trouver des moyens de parler à nos prospects. Prochaine réunion le 6 avril pour faire des publications qui vont parler à notre cœur de cible en utilisant les retours que vous avez fait sur les souffrances de vos clients dites avec leurs mots. On va voir comment on va utiliser les données récoltées. Vous pouvez venir dans ce groupe.

Sophie : en fonction des idées, le CA de l'AETRA validera. Si besoin de financement, l'AETRA contribuera aux dépenses.

Céline : la fête des 25 ans de l'AETRA, j'ai besoin de redire combien c'était génial, j'ai adoré, on a été choyé. Super bien organisée. Merci encore.

Sophie : c'est peut-être un signe que tu dises les 25 ans (en réalité c'était les 22 ans en 2024), j'aime bien me laisser bercer par l'idée de fêter les 25 ans. Merci pour ta reconnaissance Céline. Le travail actuel sur le rayonnement résulte du travail en atelier sur ce thème lors de l'anniversaire.

Mathilde : si on devait remplacer Christelle au CA, c'est quoi le CA qu'est-ce que ça implique, combien y-a-t-il de réunions, combien de temps cela occupe-t-il ? C'est quoi le poste ?

Sophie : plusieurs postes au CA : le bureau + administrateurs :

- Des réunions mensuelles du CA en visio (1 h 30)
- Parfois des réunions spécifiques à la préparation d'événements
- Présence à un résidentiel par an un week-end (présentiel).
- Présence à l'AG
- Le travail est divisé par mini-groupes pour être plus efficace
- Le Bureau a aussi les réunions avec le CRAM (3/an) et des missions spécifiques.
- Un groupe WhatsApp avec tout le CA nous permet de communiquer en dehors des CA.

Jérôme : les postes du Bureau sont pourvus actuellement.

Violette : c'est un peu comme tu le prends Mathilde. Moi je suis clair sur mon engagement : je suis bénévole dans une association, pas comme dans un travail tout en étant présente au CA et en contribuant à la hauteur de ce que je peux. Je suis contente d'y être.

Sophie : en effet, ceci dit être au CA c'est tout de même un véritable engagement.

Mathilde : le groupe rayonnement se réunit à quelle fréquence ?

Violette : une fois/mois pour l'instant mais on voit ensemble comment ça évolue.

Assemblée Générale Extraordinaire

27.03.2026

1 - Vote : Suppression d'une partie de l'article 4 des statuts de l'association

(en noir barré ci-dessous), pour des raisons de mise en conformité avec le règlement intérieur de l'AETRA d'une part, et d'autre part parce que la majorité des membres a déjà suivi cette formation, intégrée à la formation de base depuis 2017.

A noter que les modifications du règlement intérieur proposées ci-après prévoient le cas des personnes diplômées avant 2017 et souhaitant adhérer ou réadhérer à l'AETRA.

Article 4. « Pour être membre, actif ou inactif, il faut avoir été diplômé suite à la formation de base de 1200 heures proposée par le CRAM ou l'EIF ~~et, pour les diplômé-e-s d'avant 2017, avoir suivi la formation "La place de l'Ici & Maintenant dans la relation d'aide par l'ANDC"~~, respecter les exigences des codes de déontologie, d'éthique et le règlement intérieur, et avoir payé la cotisation annuelle.... »

A noter que ce point a déjà été présenté et voté lors l'AG de l'année passée le 14 mars 2025 mais que pour des raisons de retard dans l'administration de l'association, nous n'avons pu faire la modification officielle dans le délai maximal imparti (3 mois) par la loi. Nous prévoyons de faire le nécessaire cette année mais pour cela nous avons absolument besoin de remettre ce point à l'ODJ, puisque devant figurer sur le PV qui sera transmis

aux autorités compétentes. Nous vous prions d'accepter svp nos excuses pour cette redondance et sommes bien désolés des conséquences qui en découlent pour nous tous.

Débats

Résultat du vote : Modification adoptée à l'unanimité.

2 - Vote : Proposition de modifications du règlement intérieur de l'AETRA

En vue de rendre notre règlement plus clair et plus précis encore et de répondre de nouveau cette année à un cas non prévu jusqu'à ce jour, nous vous proposons les modifications des articles suivants **en bleu** :

ARTICLE 1

CHANGEMENT DE QUALITE DE MEMBRE (tel qu'existant)

Point du règlement 1.9 Le changement de qualité de membres est possible à tout moment vers la qualité de membre actif ou de membre inactif. Pas d'exigence particulière sauf dans le cas d'un changement vers la qualité de membre actif. Pour ce dernier cas, les modalités de changement sont mentionnées au point 3.2 de ce règlement.

CHANGEMENT DE QUALITE DE MEMBRE (changement proposé)

Point du règlement 1.9 Le changement de qualité de membre est possible à tout moment vers la qualité de membre actif ou de membre inactif. Il n'existe pas d'exigences particulières pour passer au statut de membre inactif. Toutefois, pour devenir membre actif, veuillez vous référer aux modalités de changement mentionnées au point 3.2 pour la cotisation et, pour les exigences professionnelles merci de consulter les points 2.8 si vous n'avez jamais été membre actif ou 3.10 si vous avez déjà été membre actif.

ARTICLE 2

Point du règlement 2.8 Pour une première adhésion comme **membre actif après le 30 juin de l'année suivant l'année d'obtention du diplôme**, le diplôme doit être fourni ainsi que les attestations relatives aux exigences professionnelles ci-après :

	Nombre d'année(s) depuis le diplôme de la formation de base (y compris les années en tant que membre inactif)		
EXIGENCES	1 & 2 année(s)	3 & 4 années	5 années et +
Thérapies personnelles individuelles	10	10	Mêmes exigences qu'année 3 et 4 + autres éventuelles exigences à discrétion du CRAM
Régulation	1	2	
Supervision	NON si faite dans les 2 dernières années d'adhésion	OUI	
Ressourcement dispensé par le CRAM-EIF	OUI	OUI dans formation de base	
Co-conseil	OUI x1 dans ou hors ressourcement	OUI x 2 dans ou hors ressourcement	
Rencontre (s) avec le CA	OUI	OUI	
Formation de 5 h dispensée par le CRAM-EIF « Respect du champ de pratique de l'ANDC ^{MD} »	NON	OUI	
Exigences supplémentaires	Si recommandations du superviseur	Si recommandations du superviseur	

Période durant laquelle les exigences doivent être remplies	A réaliser du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année précédente. Exception : après 2 années au moins depuis l'obtention du diplôme, si un cours supplémentaire est exigé par le superviseur : la période est étendue aux deux dernières années maximum (année de formation de base exclue).
---	---

ARTICLE 3

Point du règlement 3.10 Pour une ré-adhésion comme **membre actif après absence de l'AETRA ou après une période d'au moins 1 année en qualité de membre inactif**, le TRA doit se conformer aux exigences professionnelles ci-après :

	Nombre d'année(s) d'absence ou d'inactivité depuis la dernière année d'adhésion OU les deux		
EXIGENCES	1 & 2 année(s)	3 & 4 années	5 années et +
Thérapies personnelles individuelles	10	10	Mêmes exigences qu'année 3 et 4 + autres éventuelles exigences à discrétion du CRAM
Régulation	1	2	
Supervision	NON si faite dans les 2 dernières années d'adhésion	OUI	
Ressourcement dispensé par le CRAM-EIF	OUI	OUI dans formation de base	
Co-conseil	OUI x1 dans ou hors ressourcement	OUI x 2 dans ou hors ressourcement	
Rencontre (s) avec le CA	OUI	OUI	
Formation de 5 h dispensée par le CRAM-EIF « Respect du champ de pratique de l'ANDC ^{MD} »	NON	OUI	
Exigences supplémentaires	Si recommandations du superviseur (attestation à fournir)	Si recommandations du superviseur	
Période durant laquelle les exigences doivent être remplies	Les exigences sont à remplir durant l'année d'adhésion précédente (du 1 ^{er} octobre au 30 septembre) + celle en cours en plus pour les adhérents tardifs. Exception à cette dernière règle si un cours supplémentaire est exigé par le superviseur : la période est étendue aux deux dernières années d'adhésion.		

Débats

Yannick : les changements peuvent-ils être relus ? où est le règlement intérieur.

Sophie relit les changements proposés.

Jérôme : le règlement intérieur est disponible sur le site de l'AETRA sur la page de l'adhésion accessible à tous.

Sophie : c'est un document professionnel donc ne doit pas être en accès aux clients. Nous notons le sujet : où mettre à disposition le règlement intérieur sur le site de l'AETRA ?

Yannick : les tarifs d'adhésion sont aussi accessibles au public.

Sophie : travail à faire encore sur le site en plus de ce qui a été fait. Mieux définir la partie pro et la partie publique.

Résultat du vote : Modifications adoptées à l'unanimité.

3 – Vote : Proposition de consentement à la licence (contrat) proposée par le CRAM® à l'AETRA pour organiser l'utilisation de la marque ANDC® par l'Association et par ses membres.

Une copie de la licence a été adressée aux membres avec le mail d'invitation à l'AG.

À noter qu'après différents échanges avec l'École qui ont permis au CA de faire entendre sa voix et de demander certains ajustements, ajouts ou précisions, tous pris en compte par la Direction du CRAM®, il nous paraît important de porter à votre connaissance qu'au-delà d'une simple formalité administrative qui permet au CRAM® de protéger légitimement sa marque, ce sont tous les membres de l'AETRA qui bénéficieront de cette démarche.

En effet, protéger la marque contribue aussi à nous protéger nous TRA travaillant avec l'ANDC® dans notre spécificité. Mais également dans notre engagement à développer et à actualiser régulièrement nos compétences et garantir ainsi à nos clients notre professionnalisme.

Débats :

Maguelone : une information : la CITRAC a signé le même contrat

Sophie : oui le même type de contrat plus précisément.

Nicole : si je ne suis plus membre de l'AETRA, est-ce que je peux continuer à faire des thérapies avec l'ANDC® ? Mon certificat me permet la pratique de l'ANDC®.

Sophie : ce n'est pas nouveau. Tu ne peux pas utiliser la marque ANDC®.

Maguelone : tu n'as pas le droit de dire que tu fais de la thérapie par l'ANDC®. Il s'agit de s'assurer du ressourcement des TRA et de leurs compétences. Tu peux dire « formée à l'ANDC® ». Comme dit Sophie, c'était déjà le cas, rien de nouveau.

Sophie : Le contrat vise aussi à garantir un service qualitatif à nos clients.

Mathilde : si je comprends bien, il s'agit d'officialiser la marque ? Car on devait déjà indiquer la marque déposée

Sophie : oui le contrat protège la marque globalement d'où l'obligation de mettre ® ou ^{MD} mais pas seulement. Maintenant c'est écrit ! Ça existe depuis toujours mais de façon tacite. Ça engage l'AETRA, c'est la raison du vote.

Nina : l'AETRA s'engage, ça veut dire quoi ?

Sophie : l'AETRA s'engage à signer le contrat, à respecter et tenir compte des clauses du contrat. En signant le contrat, l'AETRA a ces devoirs et elle obtient le privilège d'avoir le droit d'utiliser la marque et de donner ce droit à ses membres.

Résultat du vote : la licence est adoptée à l'unanimité, le contrat sera signé par la présidence de l'AETRA.

Maguelone : bravo pour le boulot, l'engagement, la créativité, d'avoir mené cette réunion de main de maître. Christelle, je suis toute triste, bonne suite. Mathilde bienvenue.

Nina : merci Christelle, Geneviève, Jérôme, Lucille, Sophie, Violette, de tout cœur avec vous. Bien sensible à ce que tu as vécu cette année Sophie. Souvenir de l'anniversaire est encore dans ma mémoire et dans mon cœur.

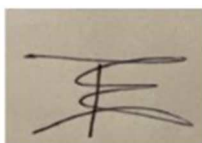
Sophie : merci de le dire et de votre participation.

Maguelone : il y aura un ressourcement en présentiel en Europe l'an prochain. Normalement c'est bon ! A Lyon. Le CRAM a commencé à l'annoncer le week-end dernier. Ce sera bientôt sur le site du CRAM.

Sophie : merci beaucoup pour vos participations, vos questions, vos votes. Un dernier mot : notre volonté est de vous soutenir plus. Bientôt, l'AETRA organisera la tenue d'une conférence-atelier proposée par Magali Mordin aux membres : « *Être TRA et entrepreneur !* ». Tous les détails très bientôt. Prévu fin mai.

Fin de l'assemblée générale à 20h40.

Jérôme PÉLIGRY, secrétaire



Sophie ANTOINE, présidente

